



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 23 MAI 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D12 - Championnat de France UNSS de water-polo - Subvention exceptionnelle à l'association sportive « Le Muguet » du collège Georges Texier

Date de convocation : 17 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Excusé : 1

Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D12-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

**N° 12 - Championnat de France UNSS de water-polo -
Subvention exceptionnelle à l'association sportive
« le Muguet » du collège Georges Texier****Rapporteur : M. Philippe BARRIERE**

La section sportive water-polo du collège Georges Texier s'est de nouveau brillamment qualifiée pour la phase finale du championnat de France UNSS (sport scolaire) qui se tiendra du 5 au 7 juin 2019 à Ajaccio.

Ce résultat est l'aboutissement du travail mené conjointement toute l'année par l'établissement scolaire et les éducateurs du club support le Nautic Club Angérien auprès des élèves dont l'investissement est fort remarquable.

Toutefois, ce déplacement en Corse a un coût bien supérieur à celui des années précédentes. Les familles, le collège par l'intermédiaire du Foyer Socio-Éducatif et l'association sportive « le Muguet » participent au financement de celui-ci.

Afin de soutenir ce sport qui fait la renommée de Saint-Jean-d'Angély, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association sportive « le Muguet » du Collège Georges Texier.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative, compte 6574-4000.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D12-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.